

## **CDEN du jeudi 9 avril 2026**

*En italique : les commentaires du Snes-Fsu*

*Remarque : le Préfet entend assumer pleinement son rôle de représentant du Gouvernement et de son action dans la Sarthe. La Dsden logiquement s'aligne pour défendre la politique du Ministre de l'EN avant le prochain.*

Séance débute à 18h10

### **I - Déclarations préliminaires**

\* FO :

- Dénonce la marche à la guerre et le budget d'austérité pour les services publics et les agents du service public. Gel des effectifs, fragilisation des carrières et des salaires.
- Des postes supprimés, des missions abandonnées, des citoyens laissés au bord du chemin. Dégradation des conditions de travail et du service.
- Sur la carte scolaire : regret sur le calendrier imposé par l'administration. Période de réserve électorale considérée comme une période faite pour cacher aux citoyens avant leurs votes.
- Structures éducation spécialisée insuffisantes : Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) considéré comme du coaching.
- Les registres de santé et de sécurité au travail montrent le manque de moyens pour l'inclusion à l'Ecole. Défaut d'AESH par milliers à l'échelle de la France.
- Les suppressions de postes mettent en péril l'attention portée aux élèves les plus fragiles.
- La brigade de remplacement n'est plus une priorité pour la Dsden de la Sarthe
- 21 suppressions de postes, c'est 21 suppressions de trop. Il faut créer des conditions correctes avec des postes pour assurer 20 élèves maximum par classe. Il manque pour FO 300 postes sur tous les métiers qui améliorent l'Ecole en Sarthe.
- Un statut de fonctionnaire pour les AESH et une vraie revalorisation sont nécessaires.
- Une revalorisation des salaires indispensable pour tous les personnels

\* UNSA :

- Baisse démographique qui est une réalité mais qui ne dit pas tout. Trop de fermetures, trop peu d'ouvertures.
- Les classes qui ferment ce sont des organisations modifiées, des décharges de direction gênées, des incertitudes sur le futur de l'école.
- La baisse démographique offre l'opportunité pour offrir un meilleur service : ce n'est pas le choix budgétaire fait.
- Regret que les PAS se fassent sur des fonds propres. L'inclusion scolaire mérite mieux que des moyens constants.
- La carte scolaire montre l'insuffisance des besoins.
- La ruralité en Sarthe doit faire l'objet d'une réflexion qui doit être intégrée dans l'organisation de l'Ecole.
- Unsa a la volonté de garantir une éducation de proximité de qualité.
- Inquiétudes des résultats des municipales à la Flèche : inquiétude pour l'école et la culture. Il faut rester vigilant.

\* FSU : voir fichier joint.

15 classes par jour où il manque un.e professeur.e dans le premier degré en Sarthe.

\* FCPE :

- Importance du dialogue et donc nécessité des instances.
- Trop peu de postes pour monter une carte scolaire saine.
- Point de non retour atteint : trop peu de remplaçants, oubli du Rased. C'est une « saignée trop rétrograde. »
- Toutes les écoles urbaines, périurbaines et rurales sont mises à mal.
- OCDE : la France a un retard inouï dans l'encadrement des élèves. 18 élèves par classe est la norme en Europe.
- Moyens réduits au moment même où le métier se complexifie et où les attentes envers l'École n'ont jamais été aussi fortes.
- Il manque une vision, un cap, pour transformer la baisse démographique en levier d'amélioration.
- Quand on ferme une classe, on ne la rouvre quasiment jamais les années suivantes.
- La logique de baisse démographique ne peut pas justifier des suppressions de classe dans des écoles avec des IPS très bas. De plus, des contre exemples montrent qu'un gain démographique peut aussi entraîner ou non une fermeture de classe.
- Il faut écouter le terrain : les résultats des municipales à la Flèche nous le rappellent.
- Attention à la fuite dans le Privé, à la pérennité des enseignants dans leurs écoles.
- Non aux fermetures.

\* Maires :

- Toujours attentif aux effets de la carte scolaire car cela affecte le bassin de vie des familles.
- Carte présentée : douloureuse même si ce travail se fait dans la dentelle. Mais les moyens ne permettent pas d'atteindre le résultat que les maires attendent.
- une suppression de classe quand on vient d'être élu ou réélu : pas simple pour les nouveaux élus à gérer.

## II - Carte scolaire pour 2026

*L'essentiel des débats portent sur le 1er degré.*

Le Préfet débute et rappelle qu'il y a bien eu des dialogues. Il y a une baisse démographique réelle avec une accélération en 2026. Intègre la nécessité de réfléchir avec le département et les élus sur une réflexion pluriannuelle. Le budget de l'EN est en hausse et il y a des créations de postes.

*[Les services de l'Etat ont bien anticipé les discours des organisations syndicales et de la FCPE : la Dasen a préparé en amont une très longue réponse sur tous les points. Une perle :] « L'école d'hier ne peut plus être l'école de demain » (Dasen), à cause de la baisse démographique. En réponse, plusieurs intervenants se sont saisis de ses propos pour dire qu'effectivement, on ne veut plus demain des classes surchargées, des personnels manquants...*

*La longueur de la réponse de Mme la Dasen montre que du côté de l'Etat, on a senti que les mécontentements étaient bien plus forts cette année, que la baisse des moyens ne passaient pas du tout.*

\* La démographie scolaire à venir :

- [La Dsden rappelle la communication du Ministère fort à propos, au moment où tous les départements tiennent les CDEN] Evolution des effectifs : dans les 10 prochaines années, en France, 1,7M d'élèves comptés en moins. Dans le 1er degré, c'est -15,2%. En 2026, -100 000 élèves de moins environ. Cela est dû à la baisse des naissances.

[Ces projections sont faites à partir de l'indice synthétique de fécondité : on évalue combien d'enfants ont les femmes à l'instant T. Ce dernier ne dit pas combien d'enfants les femmes auront au total d'enfant. L'indice de descendance finale mesure la chose : si ces 5-6 dernières années, les couples ont retardé le moment d'avoir des enfants, ils peuvent très bien dans les 5-6 années à venir avoir les enfants qu'ils souhaitent. Ce scénario est déjà arrivé à la fin des années 2000 : il a provoqué le boom démographique qui a conduit la Macronie a créé Parcoursup : trier, dissuader les gensniations nombreuses pour ne surtout pas donner plus de moyens à l'université.]

- Pour la Sarthe : -860 déjà entre les rentrées 2024 et 2025. Pour la rentrée 2026, 40 902 élèves scolarisés (-2,12% soit -888 élèves) dans 1994 classes (-1,62%) du primaire.

- Le ratio Professeur/Elèves s'améliore en continue depuis 2007.

- 2018 : 23 élèves par classe. 2026 : 20,51 élèves par classe prévue. Cela montre toute l'attention qui a été portée au département de la Sarthe.

\* Le déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité

1 PAS pour expérimenter le dispositif en 2025-26 au collège de Bouloire, 9 Pôles d'appui à la scolarité en 2026 (en 2027, 10 PAS de plus : ambition de 2 par circonscription scolaire du 1er degré)

- Implantation avec un coordonnateur PAS (enseignant du public spécialisé) + un éducateur spécialisé rémunéré par l'ARS. Le but est de proposer une réponse de terrain, dès que le PAS est saisi (en attendant la réponse de la CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Pour le PAS expérimental à Bouloire : 82 sollicitations directes (hausse des saisines ces dernières semaines pour des élèves en maternelle) avec un délai de réponse moyen de 6 jours.

- rentrée 2026, 1 PAS par circonscription (10 circonscriptions en Sarthe) : cité scolaire Mamers, collège Appolinaire de Bouloire, collège Bercé à Montval/Loire, collège du Vieux-Chêne (La Flèche), Lycée Raphaël Elisée à Sablé/Sarthe, collège Berthelot du Mans, le lycée Bellevue au Mans, Costa Gavras au Mans), Bérengère de Navarre au Mans, collège du Marin d'Allonnes.

\* En réponse à la Dsden, la FPCE et la FSU souligne les défauts de la carte scolaire.

**Carte scolaire mise au vote : 1 abstention (l'élue de la Région) et 21 votes défavorables sur 22 votants.**

[C'est **quasiment sans précédent au CDEN de la Sarthe** : il y a bien un très fort mécontentement très largement partagé chez tous les acteurs de l'Education]

### III - Aleop et les transports scolaires de la Région

*[Rappel : la Région est désormais la collectivité organisatrice de tout le transport scolaire dans les 5 départements.]*

2024-2025 :

- 24 000 élèves inscrits en Sarthe pour les transports Aleop.
- 2457 élèves de primaires les utilisent dont 2041 élèves scolarisés en RPI. Ces Regroupement Pédagogique Intercommunaux qui ne concernent que le monde rural fonctionnent ainsi. :plusieurs petites communes organisent une école primaire sur plusieurs sites, ce qui engendre des transports et des frais, contrairement aux familles qui vivent dans une commune qui peut avoir toute une école sur son territoire => il existe un tarif Aleop pour les RPI aujourd'hui à 90€
- Une Evolution tarifaire est prévue pour 2026-2027 : 1€ d'augmentation par rapport à l'indice des prix à la consommation => 171€.
- Le tarif RIP est supprimé et les familles paieront 171€. Les circuits de dessertes seront maintenus. Les communes nouvelles (fusion de plusieurs communes qui pouvaient avoir un bout d'école primaire) ne sont plus considérées comme des RPI.
- Ce choix est justifié par la Région : le coût entre les élèves est identique car le coût payé aux transporteurs se fait sur une base kilométrique. Les élèves en RPI utilisent bien souvent les trajets des élèves non RPI. La Région veut assurer l'équité entre les élèves.
- 1810 élèves du primaire seront concernés par la hausse.  $(1819 \times (171 - 90)) = 147\,339\text{€}$  de gains pour la Région, sur un coût global de 4 Millions d'euros.
  
- Information sur la tarification : maintien de la gratuité à partir du 3e enfant. Possibilité donnée aux familles de payer en 3 fois. Majoration de 50€ pour l'inscription tardive d'un élève au service Aleop. La représentante de la Région précise que pour les familles avec majoration, elles ne payent déjà pas 90€.
- Les communes peuvent prendre en partie ou totalement en charge ce tarif : c'est le cas de la moitié des communes de Sarthe. *[le but est là : si les maires râlent, qu'ils en assument le coût]*
- Information dédiée pour les familles et les communes sera faite par la Région.
  
- Il existe une Convention de réciprocité entre la Région Pays de la Loire et la Région Normandie pour des familles frontalières qui suivent une scolarité dans une région différente de leur résidence. La convention arrive à échéance : elle sera renouvelée.

Le préfet précise que la Région n'était là que pour une information sur les tarifs scolaires et que la représentante de la Région pouvait ne pas répondre. Elle a indiqué qu'elle acceptait de répondre.

- FSU : une loi a été votée sur l'égalité d'accès en milieu rural ce 9 avril 2026 et concerne les RPI. L'égalité, ce n'est pas la hausse du tarif de transport : la décision de la Région va à l'encontre de cette législation.

*[<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2025-2026/premiere-seance-du-jeudi-09-avril-2026>]*

- La FCPE est scandalisée
- Une élue de l'opposition du département : c'est bien 1810 élèves concernés ?

- Les maires ruraux : ne comprennent pas cette hausse forte pour le RPI, même s'il y a des contraintes budgétaires. Ils alertent la Région et veulent que leurs incompréhensions soient remontées. Ils invitent la Région à bien tenir compte de cela avant « d'appuyer sur le bouton ».
- La représentante de la Région indique que le débat aura lieu dans un mois. Si la Région avait la possibilité d'assurer l'équité en ajustant sur le tarif le plus bas, la Région en aurait été très heureuse.
- CFDT : pourquoi ne pas fixer un tarif en fonction du quotient familial ?
- Région : C'est une question qui fait l'objet de vrais débats au sein du conseil régional. L'exposé ne peut être fait là.
- Snes-Fsu : le Versement mobilité régional à appliquer aux entreprises sera donc toujours non mobilisé par le Conseil régional des Pays de la Loire ?
- La représentante qui semble surprise de la question précise que même si ce n'est pas une question du ressort du CDEN [le Snes-Fsu le sait], elle y répond : la Région maintient son non recours.  
[<https://www.lagazettedescommunes.com/970528/ces-patrons-de-region-qui-disent-non-au-versement-mobilite/>]

#### **IV - Questions diverses de la FCPE**

*[Les questions diverses n'ont pas été lues]*

1 - DHG du collège Berthelot :

Elle est communiquée de façon transparente à chaque établissement de la Sarthe et communiquée au CA des établissements.

2 - Carte des langues :

C'est l'autonomie des collèges : ils déterminent combien de langues bénéficieront d'un enseignement. Il utilise leurs propres moyens : pas de dotation supplémentaire octroyée.

3 - Craintes de contractualisation des personnels de l'EN :

- 1er degré : 2023-24 et 2024-25 (30-40 contractuels). Le ministère a ouvert plus de postes pour les besoins de la Sarthe et l'académie a créé plus de berceaux stagiaires => 2025-26 : aucun contractuel sur un poste à l'année. Ce sera le cas pour l'an prochain.

- 2nd degré : les viviers en lettres, en éco-gestion, dans des enseignements professionnels sont faibles.

- Personnels administratifs : cela fait longtemps que nous recourons à des contractuels lorsque les postes restent vacants + suppléances. Beaucoup de contractuels passent le concours ensuite.

- Chef d'établissement : jamais de contractuel. Mais des faisant fonctions (CPE, enseignants)

4 - Ruralité :

Le projet de carte scolaire en son essence même porte une attention à la ruralité. En 2025, 15 mesures de fermetures avaient été levées avant et après les différentes instances. Pour la rentrée prochaine, 6 mesures levées au nom de la ruralité.

3 Territoires Educatifs Ruraux sur le département : c'est une alliance éducative pour mettre toutes les synergies ensemble. Le but est de développer les trajectoires des élèves jusqu'à l'insertion

professionnelle. 30 000€ pour les projets de chaque territoire ruraux. Des indemnités de missions particulières octroyées aussi dans les TER : 9 pour le 1er degré, 3 pour le 2nd degré pour coordonner des projets.

Evaluation collective sera faite en 2026-27.

5 - Les tensions qui mettent à mal la santé des personnels de l'Ecole :

*[sans doute une arrière-pensée sur l'ancien proviseur de Touchard]*

- Le Ministre s'est toujours exprimé sur le bien-être des personnels.

- Les problèmes de tension interpersonnelles sont un problème qui existent dans la société => elles sont arrivées dans l'école de manière forte. *[le Snes-Fsu applaudit l'audace de la réponse : c'est d'une certaine façon admettre que l'Ecole ne peut aussi, à l'inverse, rien améliorer en ce qui concerne les élèves. Pour les personnels, cela signifie qu'en apportant à l'Ecole leurs problèmes, ce sont eux qui dégradent les conditions de travail.]*

- On essaie d'aller diagnostiquer, de trouver des solutions avec les équipes de direction.

- Les F3SCT sont une instance spécialisées pour traiter les tensions interpersonnelles : des visites dans les établissements sont faites. Au sein de la Dsden, des personnels dédiés existent pour accueillir la parole : médecin de prévention, assistante sociale, conseillère prévention. + La Mgen qui propose un service d'écoute.

Fin à 20h57